

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 8-471-1936 autorisant la maison Mohamedally et Cle à obtenir la concession définitive du lot n° 3 du quartier de l'ancien abattoir.

n° 8-471-1936

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
15 février 1936

Numéro JO  
n° 471 du 29/02/1936

Date du numéro  
29 février 1936

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion l'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 2 février 1936 réglementant l'admission et le séjour des Français et des étrangers à la Côte française des Somalis, notamment des articles 26 à 28: Le Conseil d'administration entendu en sa séance du 15 février 1936.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— La maison Mohamedally et Cle est autorisée à obtenir la concession définitive du lot n° 3 du plan de lotissement du quartier de l'ancien abattoir. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**A. ANNET.**